

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00723
Numéro SIREN : 347 906 950
Nom ou dénomination : AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE A.P.N.

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2019 sous le numéro de dépôt 8243

TRAITE DE FUSION

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN

Acte déposé le :

19 JUIL. 2019



ENTRE LES SOUSSIGNEES

La Société Absorbante

La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N»

Représentée par son gérant, Monsieur Didier GERMAIN

ET

La Société Absorbée

La société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A»

Représentée par son gérant, Monsieur Didier GERMAIN

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES

La société **AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N»**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 129 793 euros, dont le siège social est Zone d'activité du Gros Chêne - Bâtiment – 76230 ISNEAUVILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 347 906 950, représentée par son gérant, Monsieur Didier GERMAIN, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'un procès-verbal de décisions de l'associée unique en date du 25 juin 2019,

Ci-après dénommée "la Société Absorbante",
D'une part,

ET

La société **APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A»**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100 000 euros, dont le siège social est Zone d'activité du Gros Chêne - Bâtiment – 76230 ISNEAUVILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 448 448 944, représentée par son gérant, Monsieur Didier GERMAIN, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'un procès-verbal de décisions de l'associée unique en date du 25 juin 2019,

Ci-après dénommée la Société Absorbée,
D'autre part,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT
L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT

I - Caractéristiques des sociétés

1°/ La société **AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N»** est une société à responsabilité unipersonnelle dont l'objet, tel qu'indiqué au registre du commerce et des sociétés est : toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'affûtage industriel et en tous genres d'articles coupants, leur fabrication et leur commercialisation en gros et au détail, le négoce de fournitures industrielles et de quincaillerie, le tournage, et le fraisage de pièces industrielles.

La durée de la Société est de CINQUANTE (50) ans et ce à compter du 19 septembre 1988 soit jusqu'au 18 septembre 2038.

Le capital de la société **AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N»** s'élève actuellement à 129 793 euros. Il est divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de 259,586 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ordinaires convertibles ou échangeables, non plus que des certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

Elle ne procède pas à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions.

2°/ La société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» est une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont l'objet, tel qu'indiqué au registre du commerce et des sociétés est : toutes opérations en tous genres industrielles et commerciales concernant le polycristallin, le brasage, la conception et la réalisation de corps d'outils, machines outils dans le domaine du polycristallin.

La durée de la société est de QUATRE-VINGT DIX NEUF (99) ans et ce à compter du 30 avril 2003 soit jusqu'au 29 avril 2102

Le capital de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» s'élève actuellement à CENT MILLE (100 000) euros. Il est divisé en DIX MILLE (10 000) parts sociales de DIX (10) euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3°/ La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» détient DIX MILLE (10 000) parts sociales de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A», soit la totalité des parts sociales composant le capital de ladite société.

4°/ Monsieur Didier GERMAIN, gérant de la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», est également gérant de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A».

II - Motifs et buts de la fusion

La présente fusion constitue une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification de l'organisation actuelle du groupe.

Elle se traduira également par un allègement des coûts de gestion administrative du groupe et permettre une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

Les bilans susvisés de chacune des sociétés soussignées figurent en annexe à la présente convention (**annexe 1**).

IV - Méthodes d'évaluation

Conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issus du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et s'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2018.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE
SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

Article 1^{er} - Dispositions préalables

La société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous la condition suspensive ci-après exprimée, à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2018.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» sera dévolu à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», Société Absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

Article 2 - Apport de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A»

A) Actif apporté

ACTIF AU 31/12/2018			
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette

Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevet et droits similaires	1 473,00 €	1 473,00 €	- €
Fonds de commerce			- €
Autres immobilisations incorporelles			- €
S/Total	1 473,00 €	1 473,00 €	- €

Immobilisations corporelles			
terrains			- €
Constructions	3 016,00 €	967,00 €	2 049,00 €
Installations techniques	620 221,00 €	582 849,00 €	37 372,00 €
Autres immobilisations corporelles	163 501,00 €	138 844,00 €	24 657,00 €
S/Total	786 738,00 €	722 660,00 €	64 078,00 €

Immobilisations financières			
Autres participations	2 072,00 €		2 072,00 €
Créances attachées à des participations			- €
Prêts	2 083,00 €		2 083,00 €
Autres immobilisations financières	3 172,00 €		3 172,00 €
S/Total	7 327,00 €	- €	7 327,00 €

Actif circulant			
Matières premières	3 453,00 €		3 453,00 €
En cours de production de biens			- €
En cours de production de services			- €
Produits intermédiaires et finis			- €
Marchandises			- €

Avances et acomptes sur commandes			- €
Clients et comptes rattachés	277 786,00 €	4 575,00 €	273 211,00 €
Autres créances	29 288,00 €		29 288,00 €
Valeurs mobilières de placement			- €
Disponibilités	183 644,00 €		183 644,00 €
S/Total	494 171,00 €	4 575,00 €	489 596,00 €

Charges constatées d'avance	3 842,00 €		3 842,00 €
-----------------------------	------------	--	------------

TOTAL ACTIF	1 293 551,00 €	728 708,00 €	564 843,00 €
--------------------	-----------------------	---------------------	---------------------

B) Passif pris en charge

PASSIF AU 31/12/2018

Provisions	
provisions pour risques	
provisions pour charges	
S/Total	- €

Dettes	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 868,00 €
Emprunts et dettes financières divers	3 427,00 €
Avances et acomptes	
Dettes fournisseurs	91 258,00 €
dettes fiscales et sociales	90 632,00 €
Autres dettes	127,00 €
S/Total	213 312,00 €

Produits constatés d'avance	
-----------------------------	--

TOTAL	213 312,00 €
--------------	---------------------

Il est, en outre, précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors-bilan" dans les comptes de la société et dont le détail figure en annexe du bilan au 31 décembre 2018 susvisé.

C) Actif net apporté

La différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, correspondant à l'actif net apporté par la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», s'élève donc à :

Total de l'actif apporté	564 843,00 €
Total du passif pris en charge	213 312,00 €
Soit un actif net apporté de	351 531,00 €

Article 3 - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» s'élève donc à TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (351 531) euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» détient à ce jour la totalité des DIX MILLE (10 000) parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des parts de la Société Absorbée contre des actions de la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N».

L'apport-fusion ne sera donc pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

La différence entre l'actif net transféré par la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» qui est fixé à TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (351 531) euros et la valeur nette comptable des actions de ladite société détenues par la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», qui s'élève à DEUX CENT QUARANTE MILLE (240 000) euros, représente un boni de fusion d'un montant de CENT ONZE MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (111 531) euros, dont le traitement comptable sera réalisé conformément au règlement CNC applicable en la matière.

Article 4 - Propriété et jouissance

La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2019, **un effet rétroactif fiscal et comptable étant donné à l'opération.**

Il est expressément stipulé que toutes les opérations, tant actives que passives, effectuées par la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», ladite société acceptant dès maintenant, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2019.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont donc à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N».

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare :

- qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} janvier 2019 aucune opération autre que les opérations de gestion courante ;

- qu'en particulier, il n'a été pris, depuis la date du 1^{er} janvier 2019, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis cette même date à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

Les comptes de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» afférents à cette période seront remis à la Société Absorbante par le responsable légal de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A».

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Article 5 - Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées.

5.1. En ce qui concerne la Société Absorbante

5.1.1. La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A», pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

5.1.2. Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2018, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

5.1.3. La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

5.1.4. La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

5.1.5. La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

5.1.6. Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

5.1.7. La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la Société Absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A».

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

5.1.8. Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» et ceux de ses salariés transférés à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» par l'effet de la loi se poursuivront avec la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» qui se substituera à la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» sera donc substituée à la Société Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

5.1.9. Pour autant que cela soit applicable, la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» sera substituée à la Société Absorbée à compter de la date de réalisation dans tous les droits et obligations résultant des brevets, marques, licences dont cette dernière serait propriétaire ou titulaire et régulièrement déposés auprès des organismes habilités.

5.2. En ce qui concerne la Société Absorbée

5.2.1. La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

5.2.2. Elle s'oblige à fournir à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

5.2.3. La société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» s'oblige à remettre et à livrer à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Article 6 - Conditions suspensives

La présente fusion est soumise à la condition suspensive d'approbation par l'associée unique de la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» de la fusion par voie d'absorption de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A».

Si la fusion est approuvée par l'associée unique de la Société Absorbante, la réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

La société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» se trouvera dissoute de plein droit dès que la fusion sera réalisée ou, le cas échéant, à l'issue de la décision de l'associée unique de la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» de la totalité de l'actif et du passif de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A».

Faute de réalisation de la condition ci-dessus le 30 septembre 2019 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

Article 7 - Déclarations générales

7.1. En ce qui concerne la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare :

- Qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et n'est pas susceptible de l'être ;
- De manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés ;
- Que les créances sont de libre disposition, qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement et que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement à l'exception du fonds de commerce ainsi qu'il résulte de l'état des inscriptions délivré par le greffe de ROUEN le 7 juin 2019 ci-annexé (**annexe 2**) ; Le dette garantie par le dit nantissement étant désormais éteinte, ce dernier est devenu sans objet.
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Qu'elle s'oblige à remettre et à livrer à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

7.2. En ce qui concerne la Société Absorbante

La Société Absorbante déclare :

- Qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et n'est pas susceptible de l'être ;
- Qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la Société Absorbée.

Article 8 - Déclarations fiscales et sociales

Monsieur Didier GERMAIN, es qualité de gérant des deux sociétés soussignées, oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après et pour autant que ces dispositions pourront trouver application.

8.1. Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts et sera soumise aux formalités d'enregistrement.

8.2. Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

Le soussigné, représentant de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, rappelle que la Société Absorbante détient la totalité des DIX MILLE (10 000) parts sociales composant le capital de la Société Absorbée et que la présente fusion constitue une opération de restructuration interne.

Conformément au règlement CNC applicable en la matière, les apports seront transcrits dans les écritures de la Société Absorbante à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» arrêtés au 31 décembre 2018.

Le soussigné, es-qualités, déclare soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 décembre 2018 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, la Société Absorbante, conformément aux dispositions publiées dans la documentation administrative BOI-IS-FUS-30-20 n°10, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée.

En conséquence, la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée, y compris les éventuelles réserves réglementées (article 210 A-3.a. du Code général des impôts) ;
- à inscrire au passif de son bilan toute provision qui aurait été passée par la Société Absorbée ;
- à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3. b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3. c. du Code général des impôts) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (article 210 A-3.d. du Code général des impôts) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.e. du Code général des impôts) ;

- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

- le cas échéant, à reprendre, afin d'éviter la remise en cause de reports d'imposition dont pourrait bénéficier la Société Absorbée et conformément aux dispositions de l'article 210 B bis du Code général des impôts, l'engagement de conservation souscrit par la Société Absorbée à raison des titres reçus en rémunération d'apports bénéficiant du régime propre aux apports partiels d'actifs ou aux scissions mentionné à l'article 210 B du Code général des impôts.

- à joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;

- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

8.3. Taxe sur la valeur ajoutée

Monsieur Didier GERMAIN, es qualités de représentant de la Présidente des soussignées, constate que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts.

En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement.

Les sociétés APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» et AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si elle avait continué à exploiter.

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le transfert de l'éventuel crédit de TVA déductible existant chez la Société Absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

8.4. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, au titre du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

8.5. Opérations antérieures

Le cas échéant, la Société Absorbante s'engage à reprendre, en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

Article 9 – Dispositions diverses

9.1. Formalités

La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

9.2. Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

9.3. Remise de titres

Il sera remis à la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N» lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

9.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N», ainsi que son représentant l'y oblige.

9.5. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

9.6. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- à Monsieur Didier GERMAIN, es qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

9.7. Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Article 10 - Annexes

Les annexes ci-après font partie intégrante du traité de fusion :

- Annexe 1 : bilan au 31 décembre 2018 des sociétés APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A» et AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N»
- Annexe 2 : état des inscriptions APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A»

Article 11 - Clause d'intégration

Le présent acte sera signé par chacune des parties, ce qu'elles acceptent expressément, dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) par l'Autorité de Certification « YOUSIGN SAS – SIGN2 CA », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante <https://yousign.fr/fr/public/document>.

La Société Absorbante
La société AFFUTAGE DE PRECISION DE NORMANDIE «A.P.N»
Représentée par Monsieur Didier GERMAIN

Fait le 25/06/2019

DIDIER GERMAIN

✓ Signé par DIDIER GERMAIN
✓ Signé et certifié par yousign 

La Société Absorbée
La société APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A «A.P.3A»
Représentée par Monsieur Didier GERMAIN

Fait le 25/06/2019

DIDIER GERMAIN

✓ Signé par DIDIER GERMAIN
✓ Signé et certifié par yousign 

S.A.R.L. A.P.3A

Sommaire

Rapport de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Bilan détaillé	6
ACTIF	6
<i>Actif immobilisé</i>	<i>6</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>6</i>
PASSIF	8
<i>Capitaux Propres</i>	<i>8</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>8</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>8</i>
Compte de résultat détaillé	9
Soldes intermédiaires de gestion	12
Liasse 19 IS RN	14

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise S.A.R.L. A.P.3A pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 39 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	564 843,06 Euros
chiffre d'affaires	1 116 401,26 Euros
résultat net comptable	18 529,55 Euros

Fait à ISNEAUVILLE
Le 19/03/2019

Signature

François DUBOC

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 473	1 473			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	3 016	967	2 049	2 351	- 302
Installations techniques, matériel et outillage industriels	620 221	582 849	37 372	40 911	- 3 539
Autres immobilisations corporelles	163 501	138 844	24 657	31 881	- 7 224
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 072		2 072	2 072	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2 083		2 083		2 083
Autres immobilisations financières	3 172		3 172	3 172	
TOTAL (I)	795 537	724 132	71 405	80 387	- 8 982
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	3 453		3 453	11 373	- 7 920
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				733	- 733
Clients et comptes rattachés	277 786	4 575	273 211	288 576	- 15 365
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	2 468		2 468	1 468	1 000
. Etat, impôts sur les bénéfices	19 365		19 365	23 708	- 4 343
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 455		7 455	6 726	729
. Autres				500	- 500
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	183 644		183 644	169 271	14 373
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	3 842		3 842	4 004	- 162
TOTAL (II)	498 013	4 575	493 438	506 358	- 12 920
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 293 551	728 708	564 843	586 745	- 21 902

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 100.000 euros)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	10 000	10 000	
Réserves statutaires ou contractuelles	223 002	206 262	16 740
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	18 530	26 739	- 8 209
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	351 531	343 002	8 529
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	27 868	631	27 237
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	3 427	3 427	
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 258	157 702	- 66 444
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	32 732	29 941	2 791
. Organismes sociaux	46 355	44 128	2 227
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 545	7 826	3 719
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	127	89	38
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	213 312	243 744	- 30 432
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	564 843	586 745	- 21 902

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	75 648	1 358	77 006	79 307	- 2 301
Production vendue biens	929 172	11 045	940 217	911 134	29 083
Production vendue services	94 798	4 380	99 178	117 231	- 18 053
Chiffres d'affaires Nets	1 099 618	16 784	1 116 401	1 107 672	8 729
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			3 000	2 000	1 000
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			35 218		35 218
Autres produits			769	1 104	- 335
Total des produits d'exploitation (I)			1 155 388	1 110 776	44 612
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			57 573	61 806	- 4 233
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			296 322	315 321	- 18 999
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			7 920	-1 997	9 917
Autres achats et charges externes			207 715	180 528	27 187
Impôts, taxes et versements assimilés			17 239	8 981	8 258
Salaires et traitements			373 165	359 881	13 284
Charges sociales			128 842	115 942	12 900
Dotations aux amortissements sur immobilisations			23 965	23 110	855
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant				20 048	- 20 048
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			22 300	254	22 046
Total des charges d'exploitation (II)			1 135 041	1 083 876	51 165
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			20 347	26 899	- 6 552
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			32	34	- 2
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change			1 934	4 151	- 2 217
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			1 966	4 185	- 2 219
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			2 170	1 473	697
Différences négatives de change			2 149	834	1 315
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			4 318	2 307	2 011
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 353	1 878	- 4 231
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			17 995	28 777	- 10 782

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 500		1 500	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	1 500		1 500	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	268	17	251	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	268	17	251	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 232	-17	1 249	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	697	2 021	- 1 324	-65,51
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 158 853	1 114 961	43 892	3,94
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 140 324	1 088 221	52 103	4,79
RESULTAT NET	18 530	26 739	- 8 209	-30,70
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets, droits similaires	1 473	1 473			
20510000 LOGICIELS	1 473		1 473	1 473	
28051000 AMORT LOGICIELS		1 473	-1 473	-1 473	
Constructions	3 016	967	2 049	2 351	- 302
21410000 CONSTR. S/SOL D'AUTRUI	3 016		3 016	3 016	
28145000 AMORT INST CONS SOL AUTRUI		967	-967	-665	- 302
Installations tech., matériel & outillage indu	620 221	582 849	37 372	40 911	- 3 539
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	620 221		620 221	610 058	10 163
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		582 849	-582 849	-569 147	- 13 702
Autres immobilisations corporelles	163 501	138 844	24 657	31 881	- 7 224
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	110 024		110 024	107 287	2 737
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	28 233		28 233	28 233	
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	20 711		20 711	20 711	
21840000 MOBILIER	4 533		4 533	4 533	
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERS		87 533	-87 533	-84 055	- 3 478
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		28 233	-28 233	-23 745	- 4 488
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE		19 683	-19 683	-17 842	- 1 841
28184000 AMORT. MOBILIER		3 396	-3 396	-3 240	- 156
Autres participations	2 072		2 072	2 072	
26100000 PARTS SOCIALES	2 072		2 072	2 072	
Prêts	2 083		2 083		2 083
27430000 PRETS AU PERSONNEL	2 083		2 083		2 083
Autres immobilisations financières	3 172		3 172	3 172	
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	3 172		3 172	3 172	
TOTAL (I)	795 537	724 132	71 405	80 387	- 8 982
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	3 453		3 453	11 373	- 7 920
31000000 STOCK MATIERES PREMIERES	3 453		3 453	11 373	- 7 920
Avances & acomptes versés sur commandes				733	- 733
40910000 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES				733	- 733
Clients et comptes rattachés	277 786	4 575	273 211	288 576	- 15 365
41100000 CLIENTS	272 296		272 296	269 580	2 716
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	5 491		5 491	32 222	- 26 731
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR				13 626	- 13 626
49100000 PROV.DEPRE.CLIENTS		4 575	-4 575	-26 851	22 276
. Organismes sociaux	2 468		2 468	1 468	1 000
43870000 ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR	2 468		2 468	1 468	1 000
. Etat, impôts sur les bénéfices	19 365		19 365	23 708	- 4 343
44400000 IMPOTS S/BENEFICES	19 365		19 365	23 708	- 4 343
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 455		7 455	6 726	729
44566000 TVA AUR AUTRES BIENS ET SERVICES				442	- 442
44580000 TVA A REGULARISER	3 788		3 788	2 918	870
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES	3 667		3 667	3 366	301
. Autres				500	- 500
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR				500	- 500
Disponibilités	183 644		183 644	169 271	14 373
51210200 BPN BFA	19 898		19 898	20 000	- 102
51210300 CIC	19 767		19 767	9 067	10 700
51210400 CREDIT DU NORD	712		712	4 210	- 3 498
51210600 BPN ABBEVILLE	42 861		42 861	35 588	7 273
51210800 CIC - COMPTE DE TRESORERIE	100 000		100 000	100 000	

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
53000000 CAISSE	125		125	125	
53080000 CAISSE TUNISIE	281		281	281	
Charges constatées d'avance	3 842		3 842	4 004	- 162
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 842		3 842	4 004	- 162
TOTAL (II)	498 013	4 575	493 438	506 358	- 12 920
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 293 551	728 708	564 843	586 745	- 21 902

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 100.000 euros)	100 000	100 000	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	100 000	100 000	
Réserve légale	10 000	10 000	
10610000 RESERVE LEGALE	10 000	10 000	
Réserves statutaires ou contractuelles	223 002	206 262	16 740
10630000 AUTRES RESERVES	223 002	206 262	16 740
Résultat de l'exercice	18 530	26 739	- 8 209
TOTAL (I)	351 531	343 002	8 529
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	27 868	631	27 237
16411700 PRET CIC	27 868		27 868
16411800 Prêt CDN 0138 00 - 15.000		631	- 631
Divers	3 427	3 427	
17100000 DETTES RATTACHEES A PARTICIPATION APN	3 427	3 427	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 258	157 702	- 66 444
40100000 FOURNISSEURS	75 126	143 157	- 68 031
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	16 131	14 545	1 586
. Personnel	32 732	29 941	2 791
42100000 REMUNERATIONS DUES		500	- 500
42820000 CONGES A PAYER	27 052	25 465	1 587
42860000 PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	5 680	3 976	1 704
. Organismes sociaux	46 355	44 128	2 227
43100000 URSSAF	20 204	19 353	851
43720000 MUTUELLE	2 672	2 483	189
43721000 QUATREM - Mutuelle Cadres	667	631	36
43731000 RETRAITE COMPLEMENTAIRE	4 429	4 147	282
43733000 REUNICA PREVOYANCE	142	128	14
43734000 RADIANCE PREVOYANCE CADRES	336	400	- 64
43820000 ORG.SOC. CHARG.S/ CONGES A PAYER	11 362	10 695	667
43860000 ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	6 543	6 291	252
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 545	7 826	3 719
44551000 TVA A DECAISSER	11 545	1 668	9 877
44587000 TVA S/FACT.A ETABLIR		6 158	- 6 158
Autres dettes	127	89	38
46860000 DEB ET CRED DIVERS CHARGES A PAYER	127	89	38
TOTAL (IV)	213 312	243 744	- 30 432
TOTAL PASSIF (I à V)	564 843	586 745	- 21 902

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	75 648	1 358	77 006	79 307	- 2 301	-2,90
70710000 VENTES MARCHANDISES	75 648		75 648	79 307	- 3 659	-4,61
70791000 NEGOCE-CEE		1 358	1 358		1 358	N/S
Production vendue biens	929 172	11 045	940 217	911 134	29 083	3,19
70110000 FABRICATION FRA	940 664		940 664	917 226	23 438	2,56
70190000 FABRICATION HORS UE		1 571	1 571	682	889	130,35
70191000 FABRICATION CEE		9 475	9 475	6 615	2 860	43,24
70911100 ESCOMPTE ACCORDES	-11 493		-11 493	-13 390	1 897	14,17
Production vendue services	94 798	4 380	99 178	117 231	- 18 053	-15,40
70610100 AFFUTAGE FRANCE	94 778		94 778	113 721	- 18 943	-16,66
70610900 FRAIS GENERAUX PORT-FRA	20		20		20	N/S
70691100 AFFUTAGE-FRA		4 380	4 380	3 510	870	24,79
Chiffre d'affaires Net	1 099 618	16 784	1 116 401	1 107 672	8 729	0,79

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Subventions d'exploitation	3 000	2 000	1 000	50,00
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 000	2 000	1 000	50,00
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	35 218		35 218	N/S
78174000 REP/PROV.DEPREC.CREANCES	22 276		22 276	N/S
79124000 TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION	10 566		10 566	N/S
79140000 TRANSFERT DE CHARGES IJ	2 376		2 376	N/S
Autres produits	769	1 104	- 335	-30,34
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	769	1 104	- 335	-30,34
Total des produits d'exploitation (I)	1 155 388	1 110 776	44 612	4,02
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	57 573	61 806	- 4 233	-6,85
60710000 ACHAT OUTILLAGE NEUF	56 275	61 806	- 5 531	-8,95
60791000 SOUS TRAITANCE CEE	1 298		1 298	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnement	296 322	315 321	- 18 999	-6,03
60110200 ACHAT MP FRA	55 589	55 300	289	0,52
60111000 ACHATS FIL DIELECTRIQUE	10 939	10 489	450	4,29
60111100 ACHATS FIL DIELECTIQUE VOLLMER	10 514	10 256	258	2,52
60111200 MEULES WALTER	4 213	5 049	- 836	-16,56
60172000 ACHATS CORPS D'OUTILS	34 529	37 657	- 3 128	-8,31
60191200 ACHAT MP CEE	140 242	163 344	- 23 102	-14,14
60210230 CONSOMMABLES ATELIER FRA	21 099	18 341	2 758	15,04
60210600 EMBALLAGE FRA	1 242	398	844	212,06
60221000 ACHATS COMBUSTIBLES	9 250	7 464	1 786	23,93
60223500 BRASAGE	8 119	6 372	1 747	27,42
60291230 Consommables Atelier-CEE	586	651	- 65	-9,98
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	7 920	-1 997	9 917	496,59
60310000 VARIAT.STOCKS MAT.PREMIERES	7 920	-1 997	9 917	496,59
Autres achats et charges externes	207 715	180 528	27 187	15,06
60610000 BOISSONS	338	608	- 270	-44,41
60610400 CONSOMMABLES BUREAU-FRA	3 904	3 484	420	12,06
60612000 ELECTRICITE ET GAZ	10 709	5 468	5 241	95,85
60630000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT		136	- 136	-100
60630100 ENTRETIEN EWAG	1 921	1 034	887	85,78
60630200 ENTRETIEN VOLLMER 760	9 936	2 652	7 284	274,66
60630300 ENTRETIEN VOLLMER 750	8 375	1 639	6 736	410,98
60630400 ENTRETIEN FANUC	7 472	6 470	1 002	15,49
60630500 ENTRETIEN BANC ZOLLER		360	- 360	-100

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
60633000 Vêtements de travail	380		380	N/S
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	20 400	20 400		0,00
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	5 749	-275	6 024	N/S
61350100 LOCATION MAT INFORMATIQUE	9 122	7 948	1 174	14,77
61350200 LOCATION COMPRESSEUR	3 600	3 600		0,00
61350300 TELESURVEILLANCE	4 292	2 716	1 576	58,03
61400000 CHARGES LOCATIVES		2 287	- 2 287	-100
61520000 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	5 445	4 142	1 303	31,46
61552000 ENTRETIEN MAT TRANSPORT	2 565	2 731	- 166	-6,08
61554000 ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE	829	1 008	- 179	-17,76
61561000 MAINTENANCE ENVIRONNEMENT	1 649	52	1 597	N/S
61562000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	9 578	4 090	5 488	134,18
61600000 ASSURANCE VEHICULES	380	344	36	10,47
61610000 ASSUR MULTIRISQUES	6 522	6 290	232	3,69
61630000 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	987	944	43	4,56
61640000 ASSURANCE VEHICULE	1 907	1 512	395	26,12
61641000 ASSURANCE BPN HOMME CLE	183	167	16	9,58
62140000 PERSONNEL DETACHE PRETE A L'ENTREPRISE	21 600	21 600		0,00
62140100 PRESTATION CCIALE ET APPUI TECHN	14 400	17 100	- 2 700	-15,79
62140400 PRESTATION EXPORT		7 800	- 7 800	-100
62266000 HONORAIRES JURIDIQUE	770	895	- 125	-13,97
62267000 HONORAIRES F.DUBOC ACEGA	2 600	2 600		0,00
62267500 HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	3 700	3 600	100	2,78
62268000 HONORAIRES AFNOR		3 415	- 3 415	-100
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	43	80	- 37	-46,25
62341000 CADEAUX	4 236	6 092	- 1 856	-30,47
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	1 610	1 380	230	16,67
62410000 TRANSPORTS S/ACHATS	3 607	2 475	1 132	45,74
62411000 PORTS SUR ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRE	550	295	255	86,44
62420000 TRANSPORTS S/VENTES	8 556	6 975	1 581	22,67
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	19 385	13 328	6 057	45,45
62510700 DEPLACEMENT MAROC	154	226	- 72	-31,86
62510800 FRAIS DEPLACEMENT TUNISIE		945	- 945	-100
62570000 RECEPTIONS	3 644	4 934	- 1 290	-26,15
62610000 FRAIS POSTAUX	452	223	229	102,69
62620000 TELEPHONE BUREAU	1 270	1 004	266	26,49
62621000 TELEPHONE PORTABLE	1 022	2 169	- 1 147	-52,88
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	559	557	2	0,36
62830000 BLANCHISSAGE	2 446	2 189	257	11,74
62831000 LOCATION SEVIETTES	868	842	26	3,09
Impôts, taxes et versements assimilés	17 239	8 981	8 258	91,95
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	2 354	2 302	52	2,26
63330000 PARTICIP EMPLOYEUR FORMATION CONTINUE	10 312	4 721	5 591	118,43
63512000 TAXES FONCIERES	2 314		2 314	N/S
63513000 CFE	1 760	1 697	63	3,71
63514000 CVAE	261	261		0,00
63516000 Taxe sur les véhicules de sociétés	238		238	N/S
Salaires et traitements	373 165	359 881	13 284	3,69
64110000 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	334 048	319 106	14 942	4,68
64113000 SALAIRE GERANT	6 000	6 000		0,00
64120000 CONGES PAYES	1 587	5 128	- 3 541	-69,05
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	27 462	25 729	1 733	6,74
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	4 069	3 918	151	3,85
Charges sociales	128 842	115 942	12 900	11,13
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	110 192	102 196	7 996	7,82
64520000 COTISATIONS AUX MUTUELLES	5 344	4 827	517	10,71
64521000 MUTUELLE CADRES	2 177	2 061	116	5,63
64531000 COTISATIONS RETRAITE COMPLEMENTAIRE	17 732	15 811	1 921	12,15
64532000 CAISSE DES CADRES	5 145	5 453	- 308	-5,65
64533000 REUNICA PREVOYANCE	569	512	57	11,13
64534000 RADIANCE PREVOYANCE CADRES	780	789	- 9	-1,14
64550000 VARIATION CHG SOC / CP		2 153	- 2 153	-100

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
64570000 CHARGES SUR PRIMES	1 680		1 680	N/S
64580000 COTISATIONS PREVOYANCE	667		667	N/S
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	698	840	- 142	-16,90
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	150		150	N/S
64810000 INDEMNITES DE STAGE	950		950	N/S
64900000 CICE	-17 242	-18 701	1 459	7,80
Dotations aux amortissements sur immobilisations	23 965	23 110	855	3,70
68110000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	23 965	23 110	855	3,70
Dotations aux provisions sur actif circulant		20 048	- 20 048	-100
68174000 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES		20 048	- 20 048	-100
Autres charges	22 300	254	22 046	N/S
65180000 AUTRES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		250	- 250	-100
65410000 PERTES CREANCES IRR DE L'EXERCICE	22 276		22 276	N/S
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	24	4	20	500,00
Total des charges d'exploitation (II)	1 135 041	1 083 876	51 165	4,72
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	20 347	26 899	- 6 552	-24,36
Autres intérêts et produits assimilés	32	34	- 2	-5,88
76410000 REV VALEURS MOB PLACEMENT	32	34	- 2	-5,88
Différences positives de change	1 934	4 151	- 2 217	-53,41
76600000 GAINS DE CHANGE	1 934	4 151	- 2 217	-53,41
Total des produits financiers (V)	1 966	4 185	- 2 219	-53,02
Intérêts et charges assimilées	2 170	1 473	697	47,32
66110000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	225	51	174	341,18
66160000 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	1 945	1 422	523	36,78
Différences négatives de change	2 149	834	1 315	157,67
66600000 PERTES DE CHANGE	2 149	834	1 315	157,67
Total des charges financières (VI)	4 318	2 307	2 011	87,17
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 353	1 878	- 4 231	225,29
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	17 995	28 777	- 10 782	-37,47
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 500		1 500	N/S
77510000 PRODUITS CESSIONS IMMO INCORPORELLES	1 500		1 500	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	1 500		1 500	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	268	17	251	N/S
67120000 PENALITES ET AMENDES	268	17	251	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	268	17	251	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 232	-17	1 249	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)	697	2 021	- 1 324	-65,51
69500000 IMPOT SUR LES SOCIETES	697	2 021	- 1 324	-65,51
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 158 853	1 114 961	43 892	3,94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 140 324	1 088 221	52 103	4,79
RESULTAT NET	18 530	26 739	- 8 209	-30,70

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises	77 006	79 307	- 2 301	-2,90
- Coût direct d'achat	57 573	61 806	- 4 233	-6,85
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)	19 433	17 501	1 932	11,04
Taux de marge commerciale	25,24 %	22,07 %		
+ Production vendue	1 039 395	1 028 365	11 030	1,07
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	1 039 395	1 028 365	11 030	1,07
- Matières premières et approvisionnements consommés	304 242	313 325	- 9 083	-2,90
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	735 153	715 040	20 113	2,81
Taux de marge brute sur production	70,73 %	69,53 %		
Marge brute globale (I + II)	754 586	732 540	22 046	3,01
Taux de marge brute globale	67,59 %	66,13 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	197 149	180 528	16 621	9,21
Valeur ajoutée produite	557 437	552 012	5 425	0,98
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	49,93 %	49,84 %		
+ Subventions d'exploitation	3 000	2 000	1 000	50,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	17 239	8 981	8 258	91,95
- Salaires et traitements	370 789	359 881	10 908	3,03
- Charges sociales	128 842	115 942	12 900	11,13
Excédent brut d'exploitation	43 568	69 208	- 25 640	-37,05
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	3,90 %	6,25 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions	22 276		22 276	N/S
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	23 965	23 110	855	3,70
- Dotations aux provisions sur Immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant		20 048	- 20 048	-100
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	769	1 104	- 335	-30,34
- Autres charges de gestion courante	22 300	254	22 046	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	20 347	26 899	- 6 552	-24,36
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	1,82 %	2,43 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	32	34	- 2	-5,88
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change	1 934	4 151	- 2 217	-53,41
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	2 170	1 473	697	47,32
- Différences négatives de change	2 149	834	1 315	157,67
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	17 995	28 777	- 10 782	-37,47
Résultat courant / chiffre d'affaires	1,61 %	2,60 %		

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 500		1 500	N/S
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	268	17	251	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	1 232	-17	1 249	N/S
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	697	2 021	- 1 324	-65,51
Résultat net Comptable	18 530	26 739	- 8 209	-30,70
Résultat net / chiffre d'affaires	1,66 %	2,41 %		

Liasse 19 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. A.P.3A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise		Zone d'Activité du Gros Chêne 76230 ISNEAUVILLE		Durée de l'exercice précédent *		12	
Numéro SIRET *		4 4 8 4 4 8 9 4 4 0 0 0 1 8					
		Néant ☐					
		Exercice N clos le, 31/12/2018					
		Bout 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 473	AG	1 473		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	3 016	AQ	967	2 049	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	620 221	AS	582 849	37 372	
	Autres immobilisations corporelles	AT	163 501	AU	138 844	24 657	
Immobilitisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	2 072	CV		2 072	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	2 083	BG		2 083	
	Autres immobilisations financières *	BH	3 172	BI		3 172	
TOTAL (II)		BJ	795 537	BK	724 132	71 405	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 453	BM		3 453	
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	277 786	BY	4 575	273 211	
	Autres créances (3)	BZ	29 288	CA		29 288	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	183 644	CG		183 644	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 842	CI		3 842	
	TOTAL (III)	CJ	498 013	CK	4 575	493 438	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Frais de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 293 551	1A	728 708	564 843	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *			Stocks			Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Formulaire obligatoire (annexe 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
S.A.R.L. A.P.3A		Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	223 002
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 530
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	27 868
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	3 427
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	91 258
	Dettes fiscales et sociales	DY	90 632
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	127
	Compte réglé	EB	
	TOTAL (IV)	EC	213 312
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	564 843
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	190 483	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. A.P.3A		Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	75 648	FB	1 358	FC 77 006	
	Production vendue { biens * services *	FD	929 172	FE	11 045	FF 940 217	
		FG	94 798	FH	4 380	FI 99 178	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 099 618	FK	16 784	FL 1 116 401	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 3 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP 35 218	
	Autres produits (1) (11)					FQ 769	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 1 155 388
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS 57 573	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU 296 322	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV 7 920	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 207 715	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 17 239	
	Salaires et traitements *					FY 373 165	
	Charges sociales (10)					FZ 128 842	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA 23 965
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE 22 300	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 1 135 041	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 20 347	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 32	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN 1 934	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP 1 966	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR 2 170	
	Différences négatives de change					GS 2 149	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 4 318	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (2 353)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 17 995	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. A.P.3A		Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 500		
	Repuses sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 500		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	268		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	268		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 232
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ	
Impôts sur les bénéfices *				IK	697
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 158 853
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 140 324
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	18 530
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
		Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 942		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6			
		obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
PCEA		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		1 500
AMENDES ET PENALITES		268			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033

Formulaire obligatoire (article
23 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.P.3A										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Diminutions			
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 473	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	3 016	KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	610 058	KT		KU	10 162			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	107 287	KW		KX	2 737			
	Matériel de transport *				KY	28 233	KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	25 244	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	773 838	LO		LP	12 899			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				SG		SM		ST			
		Autres participations				SU	2 072	SV		SW			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	3 172	IU		IV					
TOTAL IV				LQ	5 244	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				QG	780 555	QH		QJ	12 899				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				par virement de poste à poste 1		par déviation à des biens ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation finale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	1 473	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	3 016	MF			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	620 221	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	110 024	MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	28 233	MR			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	25 244	MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	786 738	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		OX		OY	2 072	OZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	5 255	2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	7 327	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL	795 537	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.LP N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis I du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.5) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.3A

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAOIE Expert-comptables janvier 2019

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 93 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.P.3ANéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG	
Terrains				PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorpo- rées TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. immobilières	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de vites de participations TOTAL IV		NL			ØM			ØN			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étales						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	Diminutions : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	22 276	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. A.P.3A</u>		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 491	
	Autres créances clients	UX	272 296	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 468	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	19 365
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 455
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS	3 842	
	TOTAUX		VT	316 172
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
		VU	310 917	
		VV	5 255	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	27 868	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 427	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	91 258	
Personnel et comptes rattachés		8C	32 732	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 355	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 545	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	127	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	213 312	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI	30 000	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 763	
		VZ	190 483	
		VL	22 829	
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

BAGDE Experts-comptables janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.P.3A		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	18 530
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
	Amendes et pénalités						WJ	268
	Charges financières (art. 212 bis) *						XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
	Quote-part						WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme							
	- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
	- Imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							
	- Plus-values nettes à court terme							
	- Plus-values soumises au régime des fusions							
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)						SLJ	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)						SX	
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I						WR	19 733	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							
	- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- Imposées au taux de 0 %							
	- Imposées au taux de 19 %							
	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
	- Imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
	Régime des sociétés mères et des filiales *							
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 ans)						K9	
	PME de compétitivité hors CICE (art. 44 bis 2°)						L6	
	ZFU-TE (art. 44 bis 3° et 4°)						OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 bis 5°)						PP	
	Entreprises nouvelles (44 ans)						L2	
	Société d'investissement immobilier cotée (art. 209 C)						K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis 6°)						1P	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater 1°)							
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bis 1°)						L5		
Zone de reconstruction de la défense (44 bis 7°)						PA		
Zone franche d'activité (art. 44 quater 2°)						XC		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater 3°)						PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déduction exceptionnelle pour investissement *						X9		
Créance dérogée par le report en arrière de déficit						ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
TOTAL II						XH	17 242	
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant Imputation des déficits reportables :						XI	2 491	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	2 491	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAIE Experts-comptables Janvier 2019

DGFIP 2058 A 2019
Extension

S.A.R.L. A.P.3A

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.P.3A		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} <i>bis</i> Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	38 414	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} <i>bis</i> Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAEGE Experts-comptables janvier 2019

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.3A										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	26 739		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	ØF	26 739		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	26 739				
								(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	26 739
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	43 163	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	36 000	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	7 113	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	121 439	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	207 715	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	17 239	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	17 239		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	222 508	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	11 345	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018)*								ØB	363 727	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*								ZK	%	
	- Numéro de centre agréé* XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0								ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 239 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %		JL				
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations		JC				
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %		JO				
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P. 3A		Néant ☒				
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à "court terme" (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à "long terme" (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2019

ou Code général des impôts)		S.A.R.L. A.P.3A		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie							
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
	sur 10 ans							
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{ter} et 1 ^{quater} CGI)							
	TOTAL 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N - 1						
		N - 2						
		N - 1						
		N - 2						
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3						
		N - 4						
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 5						
		N - 6						
	1 ^{ter} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 7						
		N - 8						
N - 9								
TOTAL 2								
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.								
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.3A Néant ☒ *

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 16 % ⁽²⁾ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁽³⁾ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ⁽⁴⁾ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N		
	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N					
	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

formulaire obligatoire
(article 93A du Code
général des Impôts)**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. A.P.3A</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: S.A.R.L. A.P.3A		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 116 401	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	1 500	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 117 901	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	769	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	3 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	3 769	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	396 929	
Variation négative des stocks	OQ	7 920	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	121 518	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	43 163	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	22 300	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OG		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	591 830	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	529 840	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	529 840	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 117 901	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8	GZ
Date de cessation	HR	/ /	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

BASE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 44844894400019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.R.L. A.P.3A

ADRESSE (voie) Zone d'Activité du Gros Chêne

CODE POSTAL 76230 VILLE ISNEAUVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination A.P.N.

N° SIREN (si société établie en France) 347906950 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10000

Adresse : N° Voie Zone d'Activité du Gros Chêne

Code Postal 76230 Commune ISNEAUVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.U.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

4 4 8 4 4 8 9 4 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L. A.P.3A

ADRESSE (voie)

Zone d'Activité du Gros Chêne

CODE POSTAL

76230

VILLE

ISNEAUVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2018

- (1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD 2019
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Toujours à date de service				
Exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018 Régime simplifié d'imposition				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal ☒				
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société S.A.R.L. A.P.3A Zone d'Activité du Gros Chêne 76230 ISNEAUVILLE			Adresse du siège social:	
SIRET 4 4 8 4 4 8 9 4 0 0 0 1 8 Mél :			Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées Affutage de précision			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28% 2 491 Déficit		
Bénéfice imposable à 15%		Bénéfice imposable à 15%		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 18%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
PV exonérées (art. 238 quindecies)				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐		Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre				
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI ☐ NON Si oui, indication du logiciel utilisé				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: ACEGA - Cabinet François DUBOC S.A.S. 948 route de Neufchâtel 76230 ISNEAUVILLE Tél. 02.35.60.40.60			Nom et adresse du conseil:	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 02/05/2019 Lieu: ISNEAUVILLE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Didier GERMAIN Gérant	
Signature:			Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

RAGG Experts-comptables janvier 2019

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N Néant			
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	17 242		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			287 367
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

(2019)

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CA17PROREC

S.A.R.L. A.P.3A

[illegible]

CA18CHAPAY

[illegible]

(2019)

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

S.A.R.L. A.P.3A

[illegible]

S.A.R.L. A.P.N.

Sommaire

Rapport de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Bilan détaillé	6
ACTIF	6
<i>Actif immobilisé</i>	<i>6</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>6</i>
PASSIF	8
<i>Capitaux Propres</i>	<i>8</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>8</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>8</i>
Compte de résultat détaillé	10
Soldes intermédiaires de gestion	15
Liasse 19 IS RN	17

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise S.A.R.L. A.P.N. pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 47 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	3 529 440,60 Euros
chiffre d'affaires	5 473 110,63 Euros
résultat net comptable	150 207,25 Euros

Fait à ISNEAUVILLE
Le 19/03/2019

Signature

François DUBOC

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	93 195	60 232	32 963	24 383
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	35 662	32 813	2 849	3 269
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 957 480	1 366 800	590 680	762 509
Autres immobilisations corporelles	558 475	369 172	189 303	176 165
Immobilisations en cours				1 998
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	378 324	55 001	323 323	323 323
Créances rattachées à des participations	286 330		286 330	371 906
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 200		1 200	2 875
Autres immobilisations financières	44 764		44 764	44 764
TOTAL (I)	3 355 430	1 884 017	1 471 413	1 711 191
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements	44 818		44 818	65 827
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	41 958		41 958	
Avances et acomptes versés sur commandes	10 977		10 977	
Clients et comptes rattachés	1 386 970	41 977	1 344 994	1 392 622
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	72 174		72 174	106 144
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 856		15 856	18 674
. Autres	73 438		73 438	76 212
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	427 800		427 800	410 377
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	26 013		26 013	12 977
TOTAL (II)	2 100 004	41 977	2 058 027	2 082 833
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 455 435	1 925 994	3 529 441	3 794 024

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 129.793 euros)	129 793	129 793	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	12 979	12 979	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	826 182	706 712	119 470
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	150 207	189 470	- 39 263
Subventions d'investissement	21 844	33 684	- 11 840
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 141 006	1 072 639	68 367
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 348 144	1 546 491	- 198 347
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	806		806
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	52 917		52 917
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	729 491	898 395	- 168 904
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	74 608	76 848	- 2 240
. Organismes sociaux	142 131	156 334	- 14 203
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 351	41 024	- 1 673
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	1	
Autres dettes	985	2 291	- 1 306
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 388 434	2 721 385	- 332 951
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	3 529 441	3 794 024	- 264 583

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	1 175 237	876 457	2 051 695	2 550 961	- 499 266	-19,57
Production vendue biens	2 448 944	365 542	2 814 487	2 757 832	56 655	2,05
Production vendue services	499 856	107 073	606 929	628 368	- 21 439	-3,41
Chiffres d'affaires Nets	4 124 038	1 349 073	5 473 111	5 937 162	- 464 051	-7,82
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			4 844	57 523	- 52 679	-91,58
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			13 960	2 862	11 098	387,77
Autres produits			10 312	4 789	5 523	115,33
Total des produits d'exploitation (I)			5 502 226	6 002 336	- 500 110	-8,33
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 889 453	2 254 309	- 364 856	-16,18
Variation de stock (marchandises)			-41 958		- 41 958	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			836 496	886 306	- 49 810	-5,62
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			21 009	-13 712	34 721	253,22
Autres achats et charges externes			734 447	915 701	- 181 254	-19,79
Impôts, taxes et versements assimilés			66 553	67 044	- 491	-0,73
Salaires et traitements			1 102 665	1 072 968	29 697	2,77
Charges sociales			438 526	427 515	11 011	2,58
Dotations aux amortissements sur immobilisations			292 725	210 153	82 572	39,29
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant				8 485	- 8 485	-100
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			1 251	1 618	- 367	-22,68
Total des charges d'exploitation (II)			5 341 167	5 830 386	- 489 219	-8,39
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			161 059	171 949	- 10 890	-6,33
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			22 304	14 258	8 046	56,43
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			2 595	5 061	- 2 466	-48,73
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change				11	- 11	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			24 898	19 330	5 568	28,80
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			30 415	25 886	4 529	17,50
Différences négatives de change			29		29	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			30 444	25 886	4 558	17,61
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 545	-6 556	1 011	15,42
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			155 514	165 393	- 9 879	-5,97

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 840	50 350	- 38 510	-76,48
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	11 840	50 350	- 38 510	-76,48
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 952	2 809	5 143	183,09
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 603		5 603	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	13 555	2 809	10 746	382,56
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 715	47 541	- 49 256	103,61
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 591	23 464	- 19 873	-84,70
Total des Produits (I+III+V+VII)	5 538 965	6 072 015	- 533 050	-8,78
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	5 388 757	5 882 545	- 493 788	-8,39
RESULTAT NET	150 207	189 470	- 39 263	-20,72
Dont Crédit-bail mobilier	56 926	112 577	- 55 651	-49,43
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets, droits similaires	93 195	60 232	32 963	24 383	8 580
20500000 CONCESS.BREVETS LICENCES	23 750		23 750	23 750	
20510000 LOGICIELS	69 445		69 445	45 443	24 002
28050000 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES		15 439	-15 439	-11 026	- 4 413
28051000 AMORT LOGICIELS		44 793	-44 793	-33 784	- 11 009
Constructions	35 662	32 813	2 849	3 269	- 420
21450000 INSTALLAT.SOL AUTRUIT	35 662		35 662	35 662	
28145000 AMORT INST CONS SOL AUTRUI		32 813	-32 813	-32 393	- 420
Installations tech., matériel & outillage indu	1 957 480	1 366 800	590 680	762 509	- 171 829
21540000 MATERIELS ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	1 957 480		1 957 480	2 210 946	- 253 466
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		1 366 800	-1 366 800	-1 448 437	81 637
Autres immobilisations corporelles	558 475	369 172	189 303	176 165	13 138
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	306 600		306 600	303 612	2 988
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	117 462		117 462	124 584	- 7 122
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	119 967		119 967	65 520	54 447
21840000 MOBILIER	14 447		14 447	20 295	- 5 848
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERS		201 603	-201 603	-184 930	- 16 673
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		99 176	-99 176	-95 638	- 3 538
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE		55 201	-55 201	-39 295	- 15 906
28184000 AMORT. MOBILIER		13 192	-13 192	-17 984	4 792
Immobilisations en cours				1 998	- 1 998
23100000 IMMO.CORPOREL. EN COURS				1 998	- 1 998
Autres participations	378 324	55 001	323 323	323 323	
26100000 PARTS SOCIALES	244		244	244	
26110000 TITRES PARTICIPATION BPN	43 672		43 672	43 672	
26182000 PARTICIPTION AP3A	240 000		240 000	240 000	
26183000 PARTICIPATION A.O.C.M	39 407		39 407	39 407	
26184000 PARTICIPATION MFM	55 001		55 001	55 001	
29610000 PROV.DEPRE TITRES DE PARTICIPATION		55 001	-55 001	-55 001	
Créances rattachées à des participations	286 330		286 330	371 906	- 85 576
26720100 AP3A	3 427		3 427	3 427	
26720200 MFM HOLDING	13 383		13 383	10 667	2 716
26745000 AOCM	20 832		20 832	33 770	- 12 938
26745100 AOCM	248 688		248 688	324 042	- 75 354
Prêts	1 200		1 200	2 875	- 1 675
27430000 PRETS AU PERSONNEL				1 775	- 1 775
27430700 PRET AU PERSONNEL-ZORAN RADICE	1 200		1 200	1 100	100
Autres immobilisations financières	44 764		44 764	44 764	
27520000 DEPOT DE GARANTIE UBIFRANCE	10 000		10 000	10 000	
27521000 DEPOT DE GARANTIE SCI LES GERMAIN	11 000		11 000	11 000	
27530000 GARANTIE BPI FRANCE	23 500		23 500	23 500	
27540000 DEPOT GARANTIE INITIAL	264		264	264	
TOTAL (I)	3 355 430	1 884 017	1 471 413	1 711 191	- 239 778
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	44 818		44 818	65 827	- 21 009
31000000 STOCK MATIERES PREMIERES	44 818		44 818	65 827	- 21 009
Marchandises	41 958		41 958		41 958
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	41 958		41 958		41 958
Avances & acomptes versés sur commandes	10 977		10 977		10 977
40910000 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES	10 977		10 977		10 977
Clients et comptes rattachés	1 386 970	41 977	1 344 994	1 392 622	- 47 628

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
41100000 CLIENTS	1 311 461		1 311 461	1 358 498	- 47 037
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	75 510		75 510	76 602	- 1 092
49100000 PROV.DEPRE.CLIENTS		41 977	-41 977	-42 478	501
. Etat, impôts sur les bénéfices	72 174		72 174	106 144	- 33 970
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	72 174		72 174	106 144	- 33 970
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 856		15 856	18 674	- 2 818
44566000 ETAT TVA AUR AUTRES BIENS ET SERVICES	5 720		5 720	4 517	1 203
44580000 TVA A REGULARISER				6 096	- 6 096
44586000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	10 137		10 137	8 061	2 076
. Autres	73 438		73 438	76 212	- 2 774
40980000 FOURN RRR A OBTENIR	1 285		1 285	1 285	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 333		1 333	1 333	
45511000 COMPTE COURANT DSG FINANCES	70 820		70 820	69 794	1 026
46700000 DEB ET CRED DIVERS - AUTRES				3 800	- 3 800
Disponibilités	427 800		427 800	410 377	17 423
51131500 REMISE CHEQUES EURO				76	- 76
51210300 CIC NORD OUEST	14 134		14 134	27 340	- 13 206
51210400 CREDIT DU NORD	2 954		2 954	1 419	1 535
51210600 BANQUE BPN	155 581		155 581	50 358	105 223
51210900 CIC BIS	1 000		1 000	70 000	- 69 000
51211000 BPN BFA	51 920		51 920	52 000	- 80
51270000 PLACEMENT COURT TERME	201 848		201 848	201 848	
51910000 BILLET DE TRESORERIE CDN				5 000	- 5 000
53000000 CAISSE	75		75	825	- 750
53000700 CAISSE MAROC	54		54	1 381	- 1 327
53000900 CAISSE TUNISIE	235		235	131	104
Charges constatées d'avance	26 013		26 013	12 977	13 036
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	26 013		26 013	12 977	13 036
TOTAL (II)	2 100 004	41 977	2 058 027	2 082 833	- 24 806
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 455 435	1 925 994	3 529 441	3 794 024	- 264 583

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 129.793 euros)	129 793	129 793	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	129 793	129 793	
Réserve légale	12 979	12 979	
10610000 RESERVE LEGALE	12 979	12 979	
Autres réserves	826 182	706 712	119 470
10688000 AUTRES RESERVES	826 182	706 712	119 470
Résultat de l'exercice	150 207	189 470	- 39 263
Subventions d'investissement	21 844	33 684	- 11 840
13110000 SUBVENTIONS EQUIPEMENT ETAT	59 200	59 200	
13911000 SUBVENTIONS EQUIPEMENT ETAT.	-37 356	-25 516	- 11 840
TOTAL (I)	1 141 006	1 072 639	68 367
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	1 348 144	1 546 491	- 198 347
16421600 EMPRUNT BPI FRANCE EXPORT	28 000	42 000	- 14 000
16421900 BPI France - Renforcement Structure	80 000	100 000	- 20 000
16422000 BPI France - Renf. Struct. 300.000 euros	240 000	300 000	- 60 000
16422100 Prêt CdN - 14.000 euros		4 718	- 4 718
16422300 Prêt CDN 200.000 euros	67 860	117 967	- 50 107
16422400 Prêt CDN 90.000 euros	56 749	69 364	- 12 615
16422500 Prêt BPN 12.000 euros		4 517	- 4 517
16422600 Prêt BPN 100.000 euros	68 617	82 652	- 14 035
16422700 EMPRUNT CDN 250.000 euros	168 341	217 534	- 49 193
16422800 EMPRUNT CIC 250.000 euros	167 568	217 134	- 49 566
16422900 EMPRUNT BPN 141.500 euros	95 273	123 120	- 27 847
16423000 EMPRUNT BPN 58.500 euros	39 388	50 901	- 11 513
16423100 BPI FRANCE 200.000 euros	200 000	200 000	
16423200 EMPRUNT CDN 17.300 euros	7 962	16 584	- 8 622
16423300 EMPRUNT CIC 150.000 euros	128 386		128 386
Divers	806	806	806
16880000 INTERETS COURUS	806	806	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	52 917	52 917	52 917
41910000 CLIENTS ACPTES S/COMMANDES RECUS	52 917	52 917	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	729 491	898 395	- 168 904
40100000 FOURNISSEURS	700 503	868 429	- 167 926
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	28 988	29 966	- 978
. Personnel	74 608	76 848	- 2 240
42100000 REMUNERATIONS DUES		6 000	- 6 000
42820000 CONGES A PAYER	69 762	66 749	3 013
42860000 PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	4 846	4 099	747
. Organismes sociaux	142 131	156 334	- 14 203
43100000 SECURITE SOCIALE	58 356	66 727	- 8 371
43720000 MUTUELLE CGRM	6 908	7 542	- 634
43731000 RETRAITE COMPLEMENTAIRE	15 020	13 503	1 517
43732000 CAISSE DES CADRES	7 213	11 897	- 4 684
43733000 REUNICA PREVOYANCE	337	360	- 23
43740000 ASSEDIC	447	702	- 255

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
43820000 ORG.SOC.CHARGES SUR CONGES A PAYER	29 300	28 035	1 265
43860000 ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	24 550	27 568	- 3 018
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 351	41 024	- 1 673
44550000 TVA A DECAISSER	26 498	28 293	- 1 795
44575000 TVA SUR AFFAIRES IMPAYEES	12 598	12 731	- 133
44580000 TVA A REGULARISER	255		255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	1	
40410000 FOURN D'IMMOBILISATIONS	1	1	
Autres dettes	985	2 291	- 1 306
46860000 DEB ET CRED DIVERS CHARGES A PAYER	985	2 291	- 1 306
TOTAL (IV)	2 388 434	2 721 385	- 332 951
TOTAL PASSIF (I à V)	3 529 441	3 794 024	- 264 583

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	1 175 237	876 457	2 051 695	2 550 961	- 499 266	-19,57
70710000 VENTES DE MARCHANDISES	1 152 946		1 152 946	1 235 925	- 82 979	-6,71
70711000 NEGOCE EXO	22 292		22 292	35 472	- 13 180	-37,16
70790000 NEGOCE EXPORT		863 936	863 936	930 643	- 66 707	-7,17
70790600 NEGOCE EXPORT AOCM				340 302	- 340 302	-100
70791000 NEGOCE CEE		12 522	12 522	8 619	3 903	45,28
Production vendue biens	2 448 944	365 542	2 814 487	2 757 832	56 655	2,05
70110000 FABRICATION FRA	2 506 663		2 506 663	2 554 323	- 47 660	-1,87
70111000 FABRICATION EXO	5 506		5 506	4 362	1 144	26,23
70190000 FABRICATION EXP		354 140	354 140	231 460	122 680	53,00
70191000 FABRICATION CEE		11 402	11 402	7 570	3 832	50,62
70911000 ESCOMPTES ACCORDES	-63 225		-63 225	-39 883	- 23 342	58,53
Production vendue services	499 856	107 073	606 929	628 368	- 21 439	-3,41
70610100 AFFUTAGE FRA	471 178		471 178	537 195	- 66 017	-12,29
70610900 FRAIS GENERAUX PORT FRA	10 953		10 953	8 262	2 691	32,57
70611100 AFFUTAGE EXO	9 509		9 509	8 293	1 216	14,66
70690100 AFFUTAGE EXP		71 195	71 195	32 411	38 784	119,66
70690900 FRAIS GENERAUX PORT EXP		422	422	12	410	N/S
70830000 LOCATIONS DIVERSES				-8 387	8 387	-100
70880000 AUTRES PROD.ACTIVITES AN	8 216		8 216	15 129	- 6 913	-45,69
70890000 PRESTATION INTELLECTUELL		35 456	35 456	35 453	3	0,01
Chiffre d'affaires Net	4 124 038	1 349 073	5 473 111	5 937 162	- 464 051	-7,82

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Subventions d'exploitation	4 844	57 523	- 52 679	-91,58
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 844	57 523	- 52 679	-91,58
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	13 960	2 862	11 098	387,77
78174000 REP/PROV.DEPREC.CREANCES	501	2 862	- 2 361	-82,49
79124000 TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION	13 459		13 459	N/S
Autres produits	10 312	4 789	5 523	115,33
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	10 312	4 789	5 523	115,33
Total des produits d'exploitation (I)	5 502 226	6 002 336	- 500 110	-8,33
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 889 453	2 254 309	- 364 856	-16,18
60710000 ACHAT OUTILLAGE NEUF	931 502	983 266	- 51 764	-5,26
60710030 RETROCESSION APB	2 467	7 595	- 5 128	-67,52
60710040 RETROCESSION AP3A	17 965	28 898	- 10 933	-37,83
60710060 RETROCESSION AOCM		340 302	- 340 302	-100
60710070 ACHATS NEGOCE MAROC AOCM	323 788	441 782	- 117 994	-26,71
60710800 ACHATS NEGOCE TUNISIE	33 388	10 938	22 450	205,25
60790000 SOUS TRAITANCE-EXP	68 747	16 477	52 270	317,23
60791000 SOUS TRAITANCE CEE	204 983	108 942	96 041	88,16
60791300 NEGOCE INTRACOMM APB		575	- 575	-100
60791400 CREATION SYSTEME	5 826	6 901	- 1 075	-15,58
60791700 NEGOCE AOCM	289 994	300 977	- 10 983	-3,65
60791800 NEGOCE INTRACOMM TUNISIE	10 793	7 655	3 138	40,99
Variation de stock (marchandises)	-41 958		- 41 958	N/S
60370000 VARIAT.STOCK MARCHANDISES	-41 958		- 41 958	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnement	836 496	886 306	- 49 810	-5,62
60110200 ACHATS MP FRA	196 108	204 066	- 7 958	-3,90

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
60172000 ACHATS CORPS D'OUTILS	1 410	7 917	- 6 507	-82,19
60191200 ACHATS MP CEE	467 408	514 588	- 47 180	-9,17
60210230 CONSOMMABLES ATELIER FRA	89 880	79 953	9 927	12,42
60210600 EMBALLAGE FRA	4 305	14 618	- 10 313	-70,55
60221000 ACHATS CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	32 227	29 996	2 231	7,44
60223100 PETIT OUTILLAGE MINI POWER	5 336		5 336	N/S
60223900 PETIT OUTILLAGE WALTER POWER	11 886		11 886	N/S
60224100 ENTRETIEN VOLLMER	7 209	5 729	1 480	25,83
60224200 PETIT OUTILLAGE ROLLOMATIC	2 811		2 811	N/S
60291230 CONSOMMABLES ATELIER CEE	12 852	29 439	- 16 587	-56,34
60291600 Emballage CEE	5 063		5 063	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.	21 009	-13 712	34 721	253,22
60310000 VARIAT.STOCKS MAT.PREMIERES	21 009	-13 712	34 721	253,22
Autres achats et charges externes	734 447	915 701	- 181 254	-19,79
60490000 AFFUTAGE EXPORT		47 482	- 47 482	-100
60610000 BOISSONS	3 449	3 408	41	1,20
60610400 CONSOMMABLES BUREAU FRA	15 572	14 350	1 222	8,52
60611000 EAU	306	586	- 280	-47,78
60612000 ELECTRICITE ET GAZ	50 536	56 812	- 6 276	-11,05
60613000 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 336	2 680	- 1 344	-50,15
60630200 ENTRETIEN CA6		934	- 934	-100
60630500 ENTRETIEN CA + N°259	2 685	6 502	- 3 817	-58,71
60630800 ENTRETIEN WALTER MINI POWER	1 701	7 756	- 6 055	-78,07
60631110 ENTRETIEN COMAT	1 328	819	509	62,15
60631120 ENTRETIEN VOLLMER	3 927	7 760	- 3 833	-49,39
60631130 COMPTE A CREEER		2 360	- 2 360	-100
60631300 ENTRETIEN RECTIFIEUSE		167	- 167	-100
60631400 ENTRETIEN WALTER HELITRONIC	309	3 188	- 2 879	-90,31
60631500 CONTRAT MAINTENANCE BANCS WALTER	4 207		4 207	N/S
60631510 ENTRETIEN BANCS CONTROLE	12 490	9 511	2 979	31,32
60631520 ENTRETIEN WALTER POWER	7 325	824	6 501	788,96
60631530 ENTRETIEN SAACKE	62		62	N/S
60631800 ENTRETIEN SMP CA 168	2 346		2 346	N/S
60631900 ENTRETIEN SMP CA3 - 110	145	4 964	- 4 819	-97,08
60691400 CONSOMMATION BUREAU CEE	55	162	- 107	-66,05
61220000 CREDIT-BAIL MOBILIER	56 926	112 577	- 55 651	-49,43
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	69 600	69 600		0,00
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	357		357	N/S
61350100 LIXXBAIL - EQUIPEMENT REX	3 831	3 514	317	9,02
61350200 MILE LOCATION INFORMATIQUE	1 244	5 344	- 4 100	-76,72
61350300 LOCATION MATERIEL TELEPHONIQUE	2 497	2 497		0,00
61350400 LLD COMPRESSEUR V.I.O.N.	1 920	1 920		0,00
61350600 LOCATION PRODWARE	5 786	5 217	569	10,91
61350700 Location Télésurveillance	2 907		2 907	N/S
61352000 LOCATION VEHICULES		629	- 629	-100
61400000 CHARGES LOCATIVES		9 731	- 9 731	-100
61520000 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	9 358	10 888	- 1 530	-14,05
61552000 ENTRETIEN MAT TRANSPORT	15 193	17 956	- 2 763	-15,39
61561000 MAINTENANCE ENVIRONNEMENT		592	- 592	-100
61562000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	18 146	17 525	621	3,54
61565000 MAINTENANCE COMPRESSEUR	554	637	- 83	-13,03
61566000 MAINTENANCE METROLOGIE	737	87	650	747,13
61610000 ASSUR MULTIRISQUES	9 394	9 047	347	3,84
61630000 ASSURANCES TRANSPORT	7 660	7 038	622	8,84
61640000 ASSUR RISQUES D'EXPLOITATION	7 021	7 694	- 673	-8,75
61660000 ASSURANCES BRIS DE MACHINES	5 204	2 523	2 681	106,26
61800000 DOCUMENTATION	268	155	113	72,90
62140000 PRESTATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	78 000	78 000		0,00
62140100 PRESTATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE	122 854	128 254	- 5 400	-4,21
62260100 HONORAIRES DIVERS CMDP		1 500	- 1 500	-100
62266000 HONORAIRES AVOCATS	820	1 145	- 325	-28,38
62267000 HONORAIRES F.DUBOC - ACEGA	5 900	5 000	900	18,00

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
62267500 HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	5 500	5 400	100	1,85
62269000 HONORAIRES AFNOR	1 414	4 437	- 3 023	-68,13
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	43	80	- 37	-46,25
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	690		690	N/S
62310100 SITE INTERNET	47	60	- 13	-21,67
62330000 FOIRES ET EXPOSITION	3 191	15 768	- 12 577	-79,76
62341000 CADEAUX A LA CLIENTELE	24 077	27 966	- 3 889	-13,91
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	4 605	8 961	- 4 356	-48,61
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	1 550	874	676	77,35
62390000 PUBLICITE	1 000	10 250	- 9 250	-90,24
62410000 TRANSPORTS S/ACHATS	17 032	16 097	935	5,81
62410700 PORT SUR ACHATS MAROC	1 239	1 466	- 227	-15,48
62410800 TRANSPORT SUR ACHATS TUNISIE	209	126	83	65,87
62411000 TRANSPORTS SUR ACHATS INTRA COMMUN	2 775	3 256	- 481	-14,77
62411200 TRANSPORT CHRONOPOST AP3A	8 386	7 427	959	12,91
62411700 TRANSPORT SUR ACHATS AOCM	822	704	118	16,76
62420000 TRANSPORTS S/VENTES	21 503	15 810	5 693	36,01
62420700 TRANSPORT SUR VENTES AOCM	773	33	740	N/S
62420800 TRANSPORT TUNISIE	196		196	N/S
62491000 Compte... cr,er	2 722		2 722	N/S
62491700 Compte à créer	72		72	N/S
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	47 172	57 707	- 10 535	-18,26
62510700 VOYAGES MAROC	2 605	5 392	- 2 787	-51,69
62510800 FRAIS DEPLACEMENT TUNISIE	4 130	5 095	- 965	-18,94
62550000 FRAIS DE MANUTENTION		4 710	- 4 710	-100
62570000 RECEPTIONS	8 972	12 352	- 3 380	-27,36
62570700 RECEPTION MAROC	849	2 089	- 1 240	-59,36
62570900 RECEPTION TUNISIE	644	283	361	127,56
62610000 FRAIS POSTAUX	2 646	2 368	278	11,74
62620000 TELEPHONE BUREAU	7 426	7 620	- 194	-2,55
62621000 TELEPHONE PORTABLE	7 926	9 492	- 1 566	-16,50
62630000 INTERNET	807	760	47	6,18
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	5 153	5 225	- 72	-1,38
62810000 CONCOURS NORMANDIE AEROSPA	2 773	3 231	- 458	-14,18
62811000 COTISATION UIMM	4 747	4 287	460	10,73
62830000 BLANCHISSAGE	3 553	3 916	- 363	-9,27
62831000 LOCATION SERVIETTES INDUSTRIELLES	1 169	1 130	39	3,45
62831100 LOCATION TAPIS ABSORBANT	2 075	1 994	81	4,06
Impôts, taxes et versements assimilés	66 553	67 044	- 491	-0,73
63120000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	7 213	6 850	363	5,30
63330000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	11 992	23 395	- 11 403	-48,74
63340000 IMPOTS PARTICIP.EFFORT CONSTRUCTION	4 773	4 657	116	2,49
63511100 CONTRIBUTION SUR VA	20 092	19 779	313	1,58
63511200 CONTRIBUTION FONCIERES	9 192	8 884	308	3,47
63512000 IMPOTS TAXES FONCIERES	9 846		9 846	N/S
63514000 IMPOTS TAXE S/VEHICULES SOCIETES	204		204	N/S
63580000 IMPOTS AUTRES DROITS		185	- 185	-100
63780000 TAXES DIVERSES COREM	3 241	3 294	- 53	-1,61
Salaires et traitements	1 102 665	1 072 968	29 697	2,77
64110000 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	931 556	896 417	35 139	3,92
64110700 PRIME EXPATRIE	13 000	11 000	2 000	18,18
64112000 COMMISSIONS	32 722	32 725	- 3	-0,01
64113000 SALAIRE GERANT	12 000	12 000		0,00
64120000 VARIATIONS PROVISION CONGES PAYES	3 013	11 924	- 8 911	-74,73
64130000 VARIATION PROVISION PRIMES	89 693	97 205	- 7 512	-7,73
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	11 800	11 696	104	0,89
64141000 INDEMNITE RUPTURE CONVENTIONNELLE	8 881		8 881	N/S
Charges sociales	438 526	427 515	11 011	2,58
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	359 634	356 873	2 761	0,77
64510700 CAISSE DES FRANCAIS EXPATRIES	9 708	9 864	- 156	-1,58
64520000 COTISATIONS AUX MUTUELLES	14 592	15 260	- 668	-4,38
64520700 WELCARE MUTUELLE EXPATRIE	4 418	2 106	2 312	109,78

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
64530700 HUMANIS EXPATRIE	5 037	4 953	84	1,70
64531000 CAISSES RETRAITES IGIRS	46 378	49 431	- 3 053	-6,18
64532000 CAISSE DES CADRES	22 796	17 787	5 009	28,16
64533000 REUNICA PREVOYANCE	1 327	1 450	- 123	-8,48
64534000 NOVALIS PREVOYANCE	17 422	16 933	489	2,89
64540700 COTISATION POLE EMPLOI EXPATRIES	2 091	2 803	- 712	-25,40
64570000 CHARGES SUR PRIMES	1 433	-4 588	6 021	131,23
64580000 VARIATION PROVISION CHARGES SUR PRIMES	-1 302	1 302	- 2 604	200,00
64581000 VARIATION PROVISION CHARGES SUR CONGES	1 265	5 009	- 3 744	-74,75
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	3 172	3 268	- 96	-2,94
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	150	350	- 200	-57,14
64810000 INDEMNITE DE STAGE	1 350	4 868	- 3 518	-72,27
64900000 CICE	-50 945	-60 156	9 211	15,31
Dotations aux amortissements sur immobilisations	292 725	210 153	82 572	39,29
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	292 725	210 153	82 572	39,29
Dotations aux provisions sur actif circulant		8 485	- 8 485	-100
68174000 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES		8 485	- 8 485	-100
Autres charges	1 251	1 618	- 367	-22,68
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	1 251	1 618	- 367	-22,68
Total des charges d'exploitation (II)	5 341 167	5 830 386	- 489 219	-8,39
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	161 059	171 949	- 10 890	-6,33
Produits financiers de participations	22 304	14 258	8 046	56,43
76110000 REVENUS TITRES DE PARTICIPATION	10 000	10 703	- 703	-6,57
76151000 INTERETS AOCM	12 304	3 555	8 749	246,10
Autres intérêts et produits assimilés	2 595	5 061	- 2 466	-48,73
76400000 REV.DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 242	367	875	238,42
76410000 REVENUS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		1 164	- 1 164	-100
76500000 ESCOMPTES OBTENUS	693	3 468	- 2 775	-80,02
76810000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	659	61	598	980,33
Différences positives de change		11	- 11	-100
76600000 GAINS DE CHANGE		11	- 11	-100
Total des produits financiers (V)	24 898	19 330	5 568	28,80
Intérêts et charges assimilées	30 415	25 886	4 529	17,50
66110000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	23 959	17 841	6 118	34,29
66160000 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	6 456	8 045	- 1 589	-19,75
Différences négatives de change	29		29	N/S
66600000 PERTES DE CHANGE	29		29	N/S
Total des charges financières (VI)	30 444	25 886	4 558	17,61
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-5 545	-6 556	1 011	15,42
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	155 514	165 393	- 9 879	-5,97
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 840	50 350	- 38 510	-76,48
77500000 PRODUITS CESSIONS IMMO CORPORELLES		38 510	- 38 510	-100
77700000 QP SUBV.INVEST.VIREE AU Cpte DE RESULTAT	11 840	11 840		0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	11 840	50 350	- 38 510	-76,48
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 952	2 809	5 143	183,09
67110000 PENALITES SUR MARCHES	1 900		1 900	N/S
67120000 PENALITES ET AMENDES	1 223	150	1 073	715,33
67180000 AUTRES CHARGES SUR OPERATIONS DE GESTION	2 466		2 466	N/S
67310000 RETENUE A LA SOURCE	2 363	2 659	- 296	-11,13
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 603		5 603	N/S
67520000 VNC IMMO CORPORELS	5 603		5 603	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	13 555	2 809	10 746	382,56
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 715	47 541	- 49 256	103,61
Impôts sur les bénéfices (X)	3 591	23 464	- 19 873	-84,70

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
<i>69500000 IMPOT SUR LES SOCIETES</i>	3 591	23 464	- 19 873	-84,70
Total des Produits (I+III+V+VII)	5 538 965	6 072 015	- 533 050	-8,78
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 388 757	5 882 545	- 493 788	-8,39
RESULTAT NET	150 207	189 470	- 39 263	-20,72
Dont Crédit-bail mobilier	56 926	112 577	- 55 651	-49,43
<i>61220000 CREDIT-BAIL MOBILIER</i>	56 926	112 577	- 55 651	-49,43

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises	2 051 695	2 550 961	- 499 266	-19,57
- Coût direct d'achat	1 889 453	2 254 309	- 364 856	-16,18
+/- Variation du stock de marchandises	-41 958		- 41 958	N/S
Marge commerciale (I)	204 199	296 653	- 92 454	-31,17
Taux de marge commerciale	9,95 %	11,63 %		
+ Production vendue	3 421 416	3 386 200	35 216	1,04
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	3 421 416	3 386 200	35 216	1,04
- Matières premières et approvisionnements consommés	857 505	872 594	- 15 089	-1,73
- Sous-traitance directe		47 482	- 47 482	-100
Marge brute sur production (II)	2 563 911	2 466 125	97 786	3,97
Taux de marge brute sur production	74,94 %	72,83 %		
Marge brute globale (I + II)	2 768 110	2 762 777	5 333	0,19
Taux de marge brute globale	50,58 %	46,53 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	720 988	868 219	- 147 231	-16,96
Valeur ajoutée produite	2 047 122	1 894 558	152 564	8,05
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	37,40 %	31,91 %		
+ Subventions d'exploitation	4 844	57 523	- 52 679	-91,58
- Impôts, taxes et versements assimilés	66 553	67 044	- 491	-0,73
- Salaires et traitements	1 102 665	1 072 968	29 697	2,77
- Charges sociales	438 526	427 515	11 011	2,58
Excédent brut d'exploitation	444 222	384 554	59 668	15,52
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	8,12 %	6,48 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions	501	2 862	- 2 361	-82,49
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	292 725	210 153	82 572	39,29
- Dotations aux provisions sur immobilisations		8 485	- 8 485	-100
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	10 312	4 789	5 523	115,33
- Autres charges de gestion courante	1 251	1 618	- 367	-22,68
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	161 059	171 949	- 10 890	-6,33
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	2,94 %	2,90 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	22 304	14 258	8 046	56,43
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	2 595	5 061	- 2 466	-48,73
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change		11	- 11	-100
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	30 415	25 886	4 529	17,50
- Différences négatives de change	29		29	N/S
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	155 514	165 393	- 9 879	-5,97
Résultat courant / chiffre d'affaires	2,84 %	2,79 %		

		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
+	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+	Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 840	50 350	- 38 510	-76,48
+	Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
-	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 952	2 809	5 143	183,09
-	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 603		5 603	N/S
-	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	Résultat exceptionnel	-1 715	47 541	- 49 256	103,61
-	Participation des salariés aux résultats				
-	Impôts sur les bénéfices	3 591	23 464	- 19 873	-84,70
	Résultat net Comptable	150 207	189 470	- 39 263	-20,72
	Résultat net / chiffre d'affaires	2,74 %	3,19 %		

Liasse 19 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. A.P.N.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		Z.A. du Gros Chêne BP 6 76230 ISNEAUVILLE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		3 4 7 9 0 6 9 5 0 0 0 2 2		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 8	
		Bruit 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	93 195	AG	60 232	32 963
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terreurs	AN		AO		
		Constructions	AP	35 662	AQ	32 813	2 849
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 957 480	AS	1 366 800	590 680
		Autres immobilisations corporelles	AT	558 475	AU	369 172	189 303
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	378 324	CV	55 001	323 323
Créances rattachées à des participations		BB	286 330	BC		286 330	
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF	1 200	BG		1 200	
Autres immobilisations financières *		BH	44 764	BI		44 764	
TOTAL (II)		BJ	3 355 430	BK	1 884 017	1 471 413	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	44 818	BM		44 818
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et fins	BR		BS		
		Marchandises	BT	41 958	BU		41 958
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	10 977	BW		10 977
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 386 970	BY	41 977	1 344 994
		Autres créances (3)	BZ	161 468	CA		161 468
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	427 800	CG		427 800	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 013	CI		26 013	
	TOTAL (III)	CJ	2 100 004	CK	41 977	2 058 027	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
Frais de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 455 435	IA	1 925 994	3 529 441	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Désignation de l'entreprise		Exercice N		
S.A.R.L. A.P.N.		Néant ☐ *		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 129 793)	DA	129 793	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 979	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	826 182	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	150 207	
	Subventions d'investissement	DJ	21 844	
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 141 006	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
		Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 348 144	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	806	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	52 917	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	729 491	
	Dettes fiscales et sociales	DY	256 091	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1	
	Autres dettes	EA	985	
Compte égal	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	2 388 434		
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 529 441		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 388 434		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. A.P.N.		Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 175 237	FB	876 457	FC 2 051 695	
	Production vendue	biens * services *	FD	2 448 944	FE	365 542	FF 2 814 487
			FG	499 856	FH	107 073	FI 606 929
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 124 038	FK	1 349 073	FL 5 473 111	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 4 844	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP 13 960	
	Autres produits (1) (11)					FQ 10 312	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 502 226
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS 1 889 453	
	Variation de stock (marchandises) *					FT (41 958)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU 836 496	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV 21 009	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 734 447	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 66 553	
	Salaires et traitements *					FY 1 102 665	
	Charges sociales (10)					FZ 438 526	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA 292 725	
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE 1 251		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 5 341 167	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 161 059		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 22 304		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 2 595		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP 24 898		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR 30 415		
	Différences négatives de change				GS 29		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU 30 444		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (5 545)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 155 514		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.N.

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	69 193	KE		KF	24 002	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	35 662	KQ		KR			
		Dont Composants M3	KS	2 210 946	KT		KU	54 377		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	303 612	KW		KX	9 066	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	124 584	KZ		LA	4 638	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	85 815	LC		LD	56 807	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours		LH	1 998	LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	2 762 617	LO		LP	124 887	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U	750 230	8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	47 639	IU		IV			
TOTAL IV			LQ	797 869	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0Q	3 629 679	0H		0J	148 889	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation totale * ou dévaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	93 195	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et am. des constructions		IS		MG		MH	35 662	MI	
			IT		MJ	307 843	MK	1 957 480	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	6 078	MN	306 600	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	11 760	MQ	117 462	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	8 208	MT	134 414	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	1 998	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	335 887	NH	2 551 617	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		MT		OW
		Autres participations		IO		OX	85 576	OY	664 654	OZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 675	2F	45 964	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	87 251	NK	710 618	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	423 137	OL	3 355 430	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. A.P.N.		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	11 840		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	11 840		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	7 952		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	5 603		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	13 555		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 715)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	3 591		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 538 965		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 388 757		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	150 207		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *			HP	56 926	
		Crédit bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G 1)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des FME innovantes (art 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	13 459	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives			A6	obligatoires	A9
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	PENALITÉS ET AMENDES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AUTRES CHARGES RETENUE A LA SOURCE			4 829				
VNC			5 603				
QUOTE PART SUBV VIREE AU COMPTE DE RESULTAT					11 840		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.N.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.P.N.

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporables TOTAL II		PE	44 810	PF	15 422	PG		PH	60 232
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	32 393	PW	420	PX		PY	32 813
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 448 437	QA	220 328	QB	301 965	QC	1 366 800
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	184 930	QE	19 744	QF	3 071	QG	201 603
	Matériel de transport	QH	95 638	QI	15 298	QJ	11 760	QK	99 176
	Matériel de bureau et informatique, mobiliers	QL	57 279	QM	20 114	QN	9 001	QO	68 392
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	1 818 677	QV	275 903	QW	325 797	QX	1 768 784
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 863 487	ØP	291 325	ØQ	325 797	ØR	1 829 016

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorpo- rables TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informatique, mobiliers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général des verse- ments (NP + NQ + NR)	NW			Total général des verse- ments (NS + NT + NU)	NY	Total général des verse- ments (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. A.P.N.		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6Q	6R
		6S	6T	6U	6V
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	501	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

SAOGE Export-comptables Janvier 2019

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **S.A.R.L. A.P.N.** Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	286 330	UM		UN	286 330		
	Prêts (1) (2)	UP	1 200	UR		US	1 200		
	Autres immobilisations financières	UT	44 764	UV		UW	44 764		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	75 510		75 510				
	Autres créances clients	UX	1 311 461		1 311 461				
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) * UO	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	72 174		72 174			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 856		15 856			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	1 333		1 333			
	Groupe et associés (2)	VC	70 820		70 820				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 285		1 285				
	Charges constatées d'avance	VS	26 013		26 013				
	TOTAUX		VT	1 906 746	VU	1 574 452	VV	332 294	
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	1 348 144	376 487	971 657					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	806	806							
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	729 491	729 491							
	Personnel et comptes rattachés	8C	74 608	74 608							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	142 131	142 131							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	39 351	39 351						
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ								
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	1	1							
	Groupe et associés (2)	VI									
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	985	985							
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L									
TOTAUX		VY	2 335 517	VZ	1 363 860	971 657					
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	150 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	362 157	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise S. A. R. L. A. P. N.				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N des le 13 11 2013 à 31 12 2013	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal									
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		
Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	204	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)			RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)			XX		
Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 212 bis)*			XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
Quote-part		Bénéfices et salaires par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
				- Imposées au taux de 0 %					
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					
				- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-7 et 212 du CGI)		SLJ	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
			Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	500
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
								TOTAL I	160 498
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
				- Imposées au taux de 0 %					
				- Imposées au taux de 19 %					
				- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
				- Imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A			
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation		Entreprises nouvelles* (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	
		PME de compétitivité hors CICE (art. 44 septies)		L6	Société investissements immobiliers (art. 209 C)		K3	Zone de reconstruction de la déviation (44 septies)	
		ZFU-TE (art. 44 septies et art. 4)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 septies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 septies)	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle pour investissement *			X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		
							ZI		
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	136 557
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	23 941		
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZI			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	23 941		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2019
Extension

S.A.R.L. A.P.N.

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>S.A.R.L. A.P.N.</u>		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} b ^{is} Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	99 0 62	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} b ^{is} Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	4 773	9L 4 657
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	4 773	YO 4 657
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L I			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 95 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. A.P.N.</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	189 470		Dividendes		ZE	119 470			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF	70 000			
	TOTAL I	OF	189 470		Report à nouveau		ZG				
								(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	189 470
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7	230 076	YQ	69 260		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ	88 142		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	200 854		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	13 678		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	431 773		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	734 447		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	29 284		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	37 269		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	66 553		
TVA	- Montant de la TVA collectée							YV	842 111		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	709 908		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018)*							OB	1 060 671		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*							ZK	%		
	- Numéro de centre agréé*					XP					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe					JA					
	Groupe : résultat d'ensemble					JD					
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH					
	N° SIRET de la société mère du groupe					JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.N.		Néant ☒					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)	
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+					
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.N.	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
---	------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission transmises à l'un ou à plusieurs associés (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.N. Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②. Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	
--	--

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter cal. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N 1						
N 2						
N 3						
N 4						
N 5						
N 6						
N 7						
N 8						
N 9						
N 10						

Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 33A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. A.P.N.</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: S.A.R.L. A.P.N.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois: 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 473 111	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	5 473 111	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	10 312	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 844	
Variation positive des stocks	OD	20 948	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	36 104	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	2 833 726	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	481 602	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	145 069	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 251	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OG		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	5 603	
TOTAL 3	OJ	3 467 251	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	2 041 964	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	2 041 964	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	5 473 111	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8	GZ
Date de cessation	HR	/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

BAGIE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

3 4 7 9 0 6 9 5 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L. A.P.N.

ADRESSE (voie)

Z.A. du Gros Chêne BP 6

CODE POSTAL

76230

VILLE

ISNEAUVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.R.L.

Dénomination

DSG FINANCES

N° SIREN (si société établie en France)

502114002

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

500

Adresse :

N°

51

Voie

rue Baron Bigot

Code Postal

76710

Commune

MONTVILLE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. 10 au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

3 4 7 9 0 6 9 5 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L. A.P.N.

ADRESSE (voie)

Z.A. du Gros Chêne BP 6

CODE POSTAL

76230

VILLE

ISNEAUVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

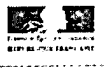
3

Forme juridique	SATL	Dénomination	AP3A	N° SIREN (si société établie en France)	448448944	% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	ZA DU GROS CHENE	Code Postal	76230	Commune	ISNEAUVILLE
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	A.O.C.M.	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	80,00
Adresse :	N°	Voie	ZI OULED SALAH LOT 141	Code Postal	20180	Commune	BOUSKOURA
						Pays	MAROC
Forme juridique	SARL	Dénomination	MFM	N° SIREN (si société établie en France)	539805283	% de détention	47,08
Adresse :	N°	Voie	ZONE DU GROS CHENE	Code Postal	76230	Commune	ISNEAUVILLE
						Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

SAUE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES										N° 2065-SD 2019	
											
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Exercice ouvert le		01/01/2018		et clos le		31/12/2018		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
☒ SI PME innovantes, cocher la case ci-contre											
☐ SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société								Adresse du siège social			
S.A.R.L. A.P.N. Z.A. du Gros Chêne BP 6 76230 ISNEAUVILLE											
SIRET		3 4 7 9 0 6 9 5 0 0 0 0 2 2		Mél :		stephane.bastin@apn.fr					
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		Affutage de précision						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*				Bénéfice imposable à 29%		Déficit			
		Bénéfice imposable à 15%				23 941					
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%							
PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		☐		Autres dispositifs		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☒											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI ☐ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
ACEGA - Cabinet François DUBOC S.A.S. 949 route de Neufchâtel 76230 ISNEAUVILLE Tél: 02.35.60.40.60						Tél:					
OGA/OMGA						Identité du déclarant:					
Viseur conventionné ☒ (Cocher la case correspondante)						Date: 02/05/2019 Lieu: ISNEAUVILLE					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Qualité et nom du signataire: Didier GERMAIN Gérant					
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné						Signature					

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						N° 2065 b/s-SD			
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)						2019			
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD									
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	5	6	7	8	
DSG FINANCES		500							
51 rue Baron Bigot 76710 MONTVILLE									
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					


 Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.P.N.

du

Adresse Z.A. du Gros Chêne BP 6 76230 ISNEAUVILLE

an

adresse :

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	Mathieu VIEL Responsable Commercial				4 rue de Bas 76113 ST PIERRE DE MANNEVILLE				
2	Jérémy VANDENBERGHE Commercial Responsable Production				26 rue Cervantes 31200 TOULOUSE				
3	Mickaël MAILLET								
4	Amandine GERMAIN Commerciale export				7 rue Beauvoisine 76000 ROUEN				
5	Alexis LEMELTIER								
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❷)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	69 372			69 372				69 372	
2	56 928			56 928				56 928	
3	52 102			52 102				52 102	
4	40 239			40 239				40 239	
5	36 982			36 982				36 982	
6									
7									
8									
9									
10									
**	255 624			255 624				255 624	

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		24 077
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		10 465
Total		34 542

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	290 166	- de l'exercice . 2018 . . ⑩	23 941
- de l'exercice précédent ⑩	42 690	- de l'exercice précédent ⑩	212 944
Nom et qualité du signataire Didier GERMAIN Gérant		A ISNEAUVILLE, le 02052019 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire		x	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	50 945		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		849 083	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

CA17PROREC

S.A.R.L. A.P.M.

[illegible]

CA18CHAPAY

[illegible]

(2019)

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

S.A.R.L. A.P.N.

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2019)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

S.A.R.L. A.P.N.
Z.A. du Gros Chêne BP 6 76230 ISNEAUVILLE
34790695000022
294A

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	23 941
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	23 941
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I	
Total lignes h à k	23 941

l **III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**
m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

LTENG219B4 (2019)
PAGE 1/3

LTENG219B4 (2019)
PAGE 2/3

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

LTENG219B4 (2019)
PAGE 3/3

S.A.R.L. A.P.N.

[illegible]

IMAGE Experts-comptables Janvier 2019

DIDIER GERMAIN



Signé et certifié par yousign

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS**Imprimer****APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A**

448 448 944

R.C.S. ROUEN

Adresse : Z.A. DU GROS CHENE 76230 ISNEAUVILLE

Greffé du Tribunal de Commerce de ROUEN

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privillèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	06/06/2019	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	1	06/06/2019	44 000,00 €
Masquer le détail			

Inscription du 23 juillet 2009 Numéro 467

Montant de la créance : 44 000,00 EUR
 Fonds de : Fabrication d'outils spéciaux Fabrication d'outils spéciaux
 Acte : ACTE SOUS SEING PRIVE
 En date du : 15 juillet 2009
 Au profit de :
 BANQUE POPULAIRE DU NORD siège social à MARCQ EN BAREOUL - 847, avenue de la République.
 Election de domicile :
 en ses bureaux de la BRED BANQUE POPULAIRE 25 rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN.
 Compléments :
 NUMERO DE L'INSCRIPTION AU GREFFE : 20/2009/467
 La présente inscription est prise contre APPLICATION POLYCRISTALLIN 3A

Privillèges du Trésor Public	Néant	06/06/2019	-
Protêts	Néant	06/06/2019	-
Privillèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	06/06/2019	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	06/06/2019	-

Déclarations de créances	Néant	06/06/2019	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	06/06/2019	-
Publicité de contrats de location	Néant	06/06/2019	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	06/06/2019	-
Gage des stocks	Néant	06/06/2019	-
Warrants	Néant	06/06/2019	-
Prêts et délais	Néant	06/06/2019	-
Biens Inaliénables	Néant	06/06/2019	-

DIDIER GERMAIN

Signé par DIDIER GERMAIN



Signé et certifié par yousign

